

FICHE FORMATION - CAP

CAP Charpentier de marine

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

- Vous avez terminé votre classe de 3^{ème}
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : sauf conditions particulières : 13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire

Métiers visés :

Charpentier de marine

Résumé du métier :

Le secteur économique correspond aux entreprises de construction et de réparation navale et fluviale.

Les ouvrages constitués participent aux fonctions de construction, d'aménagement et d'équipement des navires.

On trouve en amont :

- le secteur d'activités de la première transformation du bois, scierie et valorisation des bois massifs, fabrication de panneaux et produits dérivés du bois ;
- les secteurs d'activités de la fabrication des produits manufacturés et matériaux de synthèse.

Objectifs :

Le titulaire du CAP "Charpentier de marine" réalise ou répare des navires en bois et matériaux associés. Ponctuellement, il peut fabriquer ou réparer des ouvrages ou des parties d'ouvrage en utilisant des matériaux de synthèse.

Dans son domaine d'intervention, le titulaire du CAP Charpentier de marine est amené :

- à réaliser seul des tâches ou opérations de base ;
- à intervenir avec un aide ou un autre titulaire du CAP sur des ouvrages ou produits d'importance telle qu'ils nécessitent d'employer plusieurs personnes ;
- à participer à des travaux complexes dans certaines spécialités dans le cadre d'une équipe dirigée par un compagnon confirmé.

Dans tous les cas, il interviendra sous les consignes et le contrôle d'une personne plus qualifiée.

Contenus :

Analyse d'une situation professionnelle

- Identifier et décoder des documents techniques
 - Relever les caractéristiques d'un navire et/ou d'une partie de navire
 - Interpréter une solution technique
 - Établir les quantitatifs de matériaux et composants
 - Compléter les modes opératoires de fabrication d'un élément
 - Traduire graphiquement une solution technique (croquis et dessins d'exécution)
- Réalisation d'un élément ou sous-ensemble d'une construction navale

- Rendre compte d'une activité
- Installer et mettre en sécurité son poste de travail
- Vérifier la conformité des matériaux, des produits et des ouvrages
- Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires
- Tracer les éléments constitutifs d'un navire.
- Conduire les opérations d'usinage et de façonnage
- Conduire les opérations de stratification de renfort
- Conduire les opérations d'assemblage et de montage
- Réaliser les opérations d'étanchéité, de finition et de traitement
- Conduire une réparation
- Conduire une opération de manutention, de levage
- Assurer la maintenance des matériels et des outillages
- Gérer l'environnement du chantier

Réalisation d'un tracé

- Traduire graphiquement une solution technique par des épures
- Traduire graphiquement une solution technique par des tracés professionnel

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti,

Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

Possibilité d'intégrer une 1^{ère} Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an.

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur

et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)
+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38409/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s) : NSF 234 – ROME F1503 - FORMACODE 23601 - 22881 – RNCP 38409

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130
Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos
formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique
/ IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET :
18760909400029 | CODE NAF : 8559A